Révision du Plan Particulier d'Intervention d'ORANO La Hague

Les grands changements dans le nouveau PPI

- Les 5 phases :

Phase vigilance : Posture de veille

Cette phase peut être activée pour faire face à un sinistre classique et ne signifie pas nécessairement l'existence d'un risque radiologique pour les populations. Mais, selon la convention d'information réciproque, l'exploitant se doit d'en informer le Préfet qui, s'il le juge nécessaire, peut adopter une posture de veille en cas d'évolution de la situation. L'exploitant peut, quant à lui, déclencher ou non son PUI.

Phase réflexe

Cette phase entraîne la mise à l'abri et à l'écoute des populations sur 2 km et 360 degrés autour du site. Elle est adaptée lorsque les rejets sont immédiats et courts.

Phase immédiate = nouvelle phase

Cette phase est engagée lorsque les rejets sont différés et longs. Elle entraîne sur ordre du Préfet, l'évacuation des populations sur 5 km et 360 degrés autour du site.

Les grands changements dans le nouveau PPI

Phase concertée

Il s'agit là d'une phase où des rejets radioactifs sont envisageables mais à plus longue échéance c'est-à-dire qu'elle possède une «cinétique lente». On dit alors que la mise en œuvre des dispositions du PPI est faite en phase concertée.

En effet, le Préfet a le temps de bénéficier de l'avis et de l'expertise des différents centres et cellules de crise pour décider de l'engagement des mesures les plus adaptées à la situation sur des distances inférieures ou supérieures aux rayons du PPI.

Phase post-accidentelle

La période d'urgence est couverte par le PPI et se termine avec le retour à l'état sûr de l'installation et la fin des rejets. On passe alors dans la phase post-accidentelle qui est celle du traitement des conséquences de l'événement.

Les grands changements dans le nouveau PPI

- Les périmètres :

Le PPI de 2012 a comme périmètres :

- 2 km (2 435 personnes),
- 5 km (4 858 personnes)

Le nouveau PPI aura comme périmètres :

- 2 km (2 435 pers.),
- 5 km (4 858 pers.)
- 20 km (112 047 personnes réparties sur 24 communes).

Les grands changements dans le nouveau PPI

Ces périmètres ne sont pas des limites de protection des populations. Les exercices nationaux confirment que les recommandations de mise en œuvre de mesures de protection ne sont pas adossées à ces rayons. Elles peuvent être sur un territoire plus petit et plus grand selon la nature de l'évènement.

Ces périmètres sont des rayons à l'intérieur desquels des actions d'information, de préparation (grâce par exemple aux exercices) et de planification locale (grâce aux PCS et aux PPMS) sont mises en place.

Au-delà de ces périmètres, le plan départemental de réponse à un accident nucléaire et radiologique majeur sera activé.

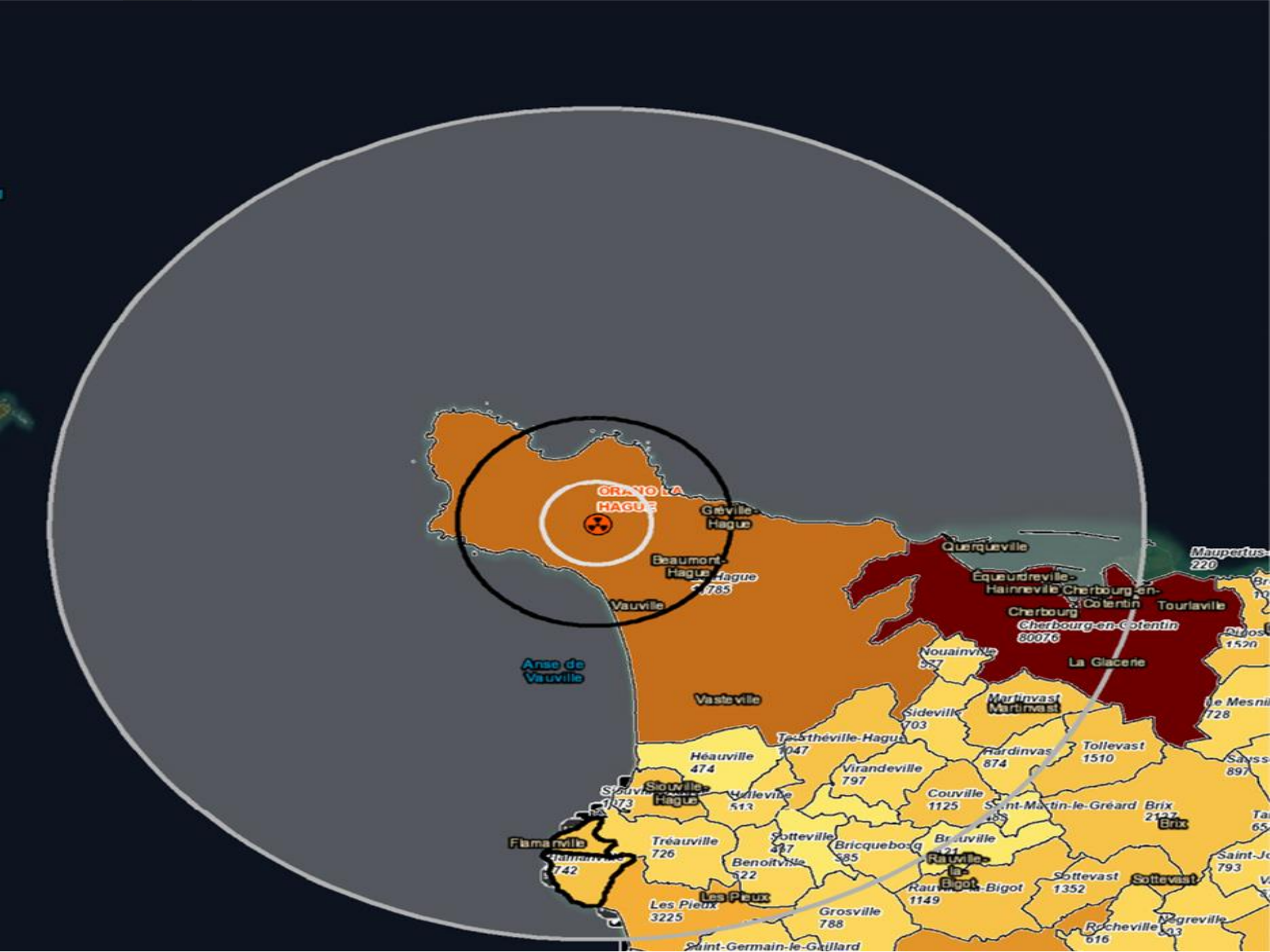

ORANO LA HAGUE
Gréville-Hague
Beaumont-Hague
Hague
785
Vauville
Anse de Vauville
Vasteville
Querqueville
Maupertus-
220
Équeurdreville-Hainneville
Cherbourg-en-Cotentin
Cherbourg
Cherbourg-en-Cotentin
80076
Tourlaville
La Glacerie
Nouainville
Martinvast
Martinvast
Sideville
703
Le Mesnil
728
Tourthéville-Hague
1047
Héauville
474
Virandeville
797
Hardinvast
874
Tollevast
1510
Sauss
897
Siouville-Hague
Hailleville
513
Couville
1125
Saint-Martin-le-Gréard
Brix
Brix
Flamanville
Tréauville
726
Sotteville
Bricquebosq
585
Rauville-la-Bigot
Rauville-la-Bigot
1149
Benoitville
522
Les Pieux
Les Pieux
3225
Grosville
788
Sottevast
1352
Sottevast
Saint-Jo
793
Rocheville
616
Saint-Germain-le-Gaillard

EXERCICE ORANO La Hague
DES 2 ET 3 FEVRIER 2021

Les objectifs généraux 2020-2021

- S’assurer que les plans ainsi que les procédures d’alerte et de notification rapide des instances internationales qu’ils comportent sont tenus à jour et qu’ils sont bien connus de l’ensemble des responsables et intervenants ;

- Entraîner les personnes susceptibles d’être impliquées ;

- Contribuer à l’information des médias et des populations ;

Les objectifs généraux (suite)

- Mettre en œuvre les différents aspects de l'organisation de crise, ainsi que les procédures prévues dans les différents plans et référentiels : plan national, plans de secours et plans communaux de sauvegarde ;

- Développer une approche pédagogique à destination de la société civile permettant à chacun de concourir à sa propre sécurité, par l'adoption des bons comportements de sauvegarde ;

- La deuxième journée vise à optimiser la préparation des préfectures à la mise en œuvre des actions de protection des populations en phase d'urgence ou post-accidentelle.

Les objectifs locaux

- Tester la chaîne d'alerte ;
- Tester un ou deux ateliers PPMS du périmètre (dont un établissement hors DSDEN)
- Tester l'activation de la CIP
- Tester la Communication grâce par exemple à la Pression Médiatique Simulée
- Sensibiliser la population à ce risque (exemple : exposition dans un établissement scolaire ou en mairie)

MERCI DE VOTRE ATTENTION